

**01 décembre 2005**

**Arrêté du Gouvernement wallon relatif aux sites de réhabilitation paysagère et environnementale**

Le Gouvernement wallon,

Vu le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, notamment l'article 182, §1<sup>er</sup>, modifié par l'article 104 du décret-programme du 3 février 2005 de relance économique et de simplification administrative et entré en vigueur suite à l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 juin 2005 faisant entrer en vigueur l'article 15 du décret du 1<sup>er</sup> avril 2005 relatif à l'assainissement des sites pollués et aux sites d'activités économiques à réhabiliter;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 26 août 2004 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement modifié par les arrêtés du Gouvernement wallon des 16 septembre 2004 et du 15 avril 2005;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 23 novembre 2005;

Sur la proposition du Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial,

Arrête:

**Art. 1<sup>er</sup>.**

Les sites d'activité économique désaffectés visés à l'article 182, §1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine figurent sur la [liste annexée](#) au présent arrêté.

**Art. 2.**

Le Gouvernement reconnaît d'intérêt régional la réhabilitation des sites visés à l'article 1<sup>er</sup>.

**Art. 3.**

Le Ministre du Développement territorial est chargé de l'exécution de l'article 182, §1<sup>er</sup>, alinéa 2, du même Code en ce qui concerne les sites visés à l'article 1<sup>er</sup>.

Namur, le 01 décembre 2005.

Le Ministre-Président,

E. DI RUPO

Le Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial,

A. ANTOINE

**Liste des sites d'activité économique désaffectés ayant qualité de sites de réhabilitation  
paysagère et environnementale**

NOM DU SITE	COMMUNE
<b>Province du Brabant wallon</b>	
Malterie de Baulers	NIVELLES
<b>Province du Hainaut</b>	
Café « Le Royal »	BINCHE
Tour Albert 1 <sup>er</sup>	BINCHE
Cinéma d'Hornu	BOUSSU
N°25 du Péchon	CHARLEROI
Entrepôt	COLFONTAINE
Italia Mia	COLFONTAINE
Maison du Peuple	COLFONTAINE
Maison Lemoine	COLFONTAINE
N°6 d'Hornu-Wasmès b	COLFONTAINE
Siège social d'Hornu-Wasmès	COLFONTAINE
Gare de Dour	DOUR
Mika Shoe	ECAUSSINNES
Entrepôt	ERQUELINNES
Chaussures Deligne	FLOBECQ
Société « PENDIF ELEC »	FONTAINE- L'EVEQUE
Coopérative alimentaire	FRAMERIES
Terril de la Femme pendue	FRAMERIES
Atelier HENIN	LA LOUVIERE
Bâtiment Gery International	LA LOUVIERE
Boulangerie Anciaux	LA LOUVIERE
Fonderie et châssis Marius Divers - Ledant	LA LOUVIERE

Lessire: magasin de musique	LA LOUVIERE
Site BOCH, partie L'arrêt n°159.998 du Conseil d'Etat du 13 juin 2006 a annulé la mention de ce site dans cette annexe.	LA LOUVIERE
Cinéma « MAX »	LEUZE-EN-HAINAUT
Taudis (Place de Grandmetz)	LEUZE-EN-HAINAUT
Coopérative agricole	MOMIGNIES
Pizzeria Grand-Bleu	MOMIGNIES
Café le Versailles	QUAREGNON
Cinéma du Peuple	QUAREGNON
Cinéma Tivoli	QUAREGNON
Fief de Lambrechies	QUAREGNON
Usine métallurgique Canon-Légrand	QUAREGNON
Bâtiments de la Gare	QUIEVRAIN
Domaine de la Poste	QUIEVRAIN
Pompes et adoucisseurs Dellan	SAINT-GHISLAIN
Scierie	SAINT-GHISLAIN
Verreries de Saint-Ghislain	SAINT-GHISLAIN
« Brasserie de Silly »	SOIGNIES
Taxis Carlier	THUIN
Ancien garage Lendasse	TOURNAI
Brosserie	TOURNAI
Compagnie des eaux Casino	TOURNAI
Entrepôt	TOURNAI
<b>Province de Liège</b>	
Les forges du Centre	AMAY
Moulin d'Ombret	AMAY
Lambotte et Cie	DISON

Roderburg	DISON
Rue de Verviers	DISON
Rue des Meuniers	DISON
Rue du Corbeau 42	DISON
Rue Pisseroule 57-59	DISON
Rue Tivoli 2	DISON
Etablissements Bertrand à Clermont	ENGIS
Brauerei Paveestraße	EUPEN
Eurofoil à Ivoz-Ramet	FLEMALLE
Automobile	HERVE
Siroperie Chapelier	HERVE
Scierie Beaux-Arts	LIEGE
Al Paveye	OUPEYE
Commerce New Europe	SAINT-NICOLAS
Rue Likenne 68	SAINT-NICOLAS
Boutique Arabesque	SERAING
Scierie des étangs	STAVELLOT
Courroierie Lemoine	THEUX
Usine Artifil	THEUX
Marché couvert à bestiaux	TROIS-PONTS
Gare de Trooz	TROOZ
Lacollonge	TROOZ
Binet Anatole	VERVIERS
Caremiso-Isolant	VERVIERS
Conditionnement public de Verviers	VERVIERS
Gérarchamps-Courtois	VERVIERS
Houguet-Duesberg-Bosson à Ensival	VERVIERS
La Raye Sevrin	VERVIERS

Le Manège	VERVIERS
Maison de commerce	VERVIERS
Meubles Rustiques	VERVIERS
Recolta Recycling	VERVIERS
Restaurant Asiatique	VERVIERS
Schmid	VERVIERS
Société « Pneux Plus »	VERVIERS
Charbonnage du Hasard	WISE
<b>Province de Luxembourg</b>	
Brasserie Gigi	AUBANGE
Laiterie de la Wiltz	BASTOGNE
Scierie Dewez	LEGLISE
Cinéma	LIBRAMONT-CHEVIGNY
Moulin de Naomé	PALISEUL
Ancienne Scierie Renard	SAINTE-ODE
<b>Province de Namur</b>	
Brasserie Sterpin	BIEVRE
Ferme	CERFONTAINE
Ferme du Moulin	CERFONTAINE
Scierie Culot	GEDINNE
Ateliers Colson	GEMBLOUX
Douane de Petit Doische	HASTIERE
La Rotonde à Hastière-Lavaux	HASTIERE
Usine Sambre et Dyle	HASTIERE
Scierie d'Ermetton-sur-Biert	METTET
Restaurant « Le Casse-grains »	PROFONDEVILLE
Café des Ateliers	ROCHEFORT
Magasin Epécé	ROCHEFORT

Scierie Devillers	ROCHEFORT
Grange Bernauthier	SOMME-LEUZE

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 1<sup>er</sup> décembre 2005 relatif aux sites de réhabilitation paysagère et environnementale.

Namur, le 1<sup>er</sup> décembre 2005.

Le Ministre-Président,  
E. DI RUPO  
Le Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial,  
A. ANTOINE